

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret 2016-1705 du 12 décembre 2016, portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Considérant la publication sur le site de la Place de l'emploi Public en date du 2 janvier 2024 ainsi que l'ouverture du concours externe sur titres d'ouvrier principal 2^{ème} classe dans la spécialité « Régulation des transports » sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 5 février 2024, en vue de pourvoir 2 postes,

VU le procès-verbal d'admissibilité en date du 22 avril 2024,

DECIDE

Article 1^o : Les candidats admissibles au concours externe sur titres pour l'accès au grade d'ouvrier principal 2^{ème} classe, spécialité « Régulation des transports » organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 2 postes sont :

BIGOT JEAN REMY
FAURE MARIE

Article 2^o : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 22 avril 2024

P/ La Directrice Générale,

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et de la Formation,

Camille CONAN

